

## Projet de loi concernant l'instauration d'une allocation de mobilité, n° [2838](#)

*Le projet de loi introduit la possibilité pour les travailleurs qui disposent depuis suffisamment longtemps d'une voiture de société de la restituer contre une allocation de mobilité qui connaît le même statut fiscal et social avantageux que celui de la voiture de société. Les employeurs également doivent avoir mis à disposition d'un ou plusieurs travailleurs des voitures de société depuis suffisamment longtemps pour pouvoir inclure dans leur paquet salarial l'allocation de mobilité. Pour toutes les parties, une liberté de principe s'applique. Les employeurs ne sont pas obligés d'instaurer le système, et les travailleurs ne peuvent pas être obligés de restituer leur voiture de société.*

*L'allocation de mobilité ne peut pas être combinée avec les indemnités de déplacement pour le trajet domicile-lieu de travail, et elle ne peut en outre pas avoir été préalablement accompagnée d'une réduction "salary sacrifice" ou, en d'autres termes, d'une réduction du salaire en échange d'une voiture de société.*

*L'ampleur de l'allocation de mobilité est calculée sur le prix catalogue de la voiture de société restituée, et est indexée annuellement. L'allocation de mobilité même sera, tout comme la voiture de société, soumise à une cotisation de solidarité, déductible pour l'employeur dans la même mesure que les frais de la voiture de société restituée étaient déductibles, et est imposable dans le chef du travailleur à concurrence d'un montant comparable à l'avantage imposable privé de la voiture.*

### [Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 2838 est adopté par 77 voix contre 37 et 13 abstentions

#### Vote nominatif : 007

Oui	077
-----	-----

Becq Sonja, Beke Wouter, Bogaert Hendrik, Bracke Siegfried, Burton Emmanuel, Buysrogge Peter, Calomne Gautier, Capoen An, Carcaci Aldo, Chastel Olivier, Clarinval David, De Coninck Inez, de Coster-Bauchau Sybille, Dedecker Peter, Degroote Koenraad, Demon Franky, De Roover Peter, Deseyn Roel, Dewael Patrick, De Wever Bart, De Wit Sophie, D'Haese Christoph, Dierick Leen, Dumery Daphné, Flahaux Jean-Jacques, Forêt Gilles, Friart Benoît, Galant Isabelle, Gantois Rita, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Heeren Veerle, Hufkens Renate, Jadin Katrin, Janssen Werner, Janssens Dirk, Klaps Johan, Lachaert Egbert, Lahaye-Battheu Sabien, Lijnen Nele, Luykx Peter, Metsu Koen, Miller Richard, Muylle Nathalie, Pas Barbara, Penris Jan, Piedboeuf Benoît, Pivin Philippe, Raskin Wouter, Schepmans Françoise, Scourneau Vincent, Smeyers Sarah, Somers Ine, Spooen Jan, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Thoron Stéphanie, Turtelboom Annemie, Uyttersprot Goedele, Van Biesen Luk, Van Camp Yoleen, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandenput Tim, Van der Donckt Wim, Van Hoof Els, Van Mechelen Dirk, Van Peel Valerie, Van Peteghem Vincent, Van Rompuy Eric, Van Vaerenbergh Kristien, Vercamer Stefaan, Vercammen Jan, Verherstraeten Servais, Vermeulen Brecht, Yüksel Veli

Non	037
-----	-----

Almaci Meyrem, Ben Hamou Nawal, Brotcorne Christian, Calvo Kristof, Chabot Jacques, Cheron Marcel, Dedry Anne, de Lamotte Michel, Delannois Paul-Olivier, Delizée Jean-Marc, Delpérée Francis, De Vriendt Wouter, Di Rupo Elio, Dispa Benoît, Fernandez Fernandez Julie, Fonck Catherine, Frédéric André, Gerkens Muriel, Gilkinet Georges, Grovonijs Gwenaëlle, Hedebouw Raoul, Hellings Benoit, Kir Emir, Laaouej Ahmed, Lalieux Karine, Massin Eric, Mathot Alain, Nollet Jean-Marc, Onkelinx Laurette, Özen Özlem, Pirlot Sébastien, Poncelet Isabelle, Senesael Daniel, Thiébaud Eric, Vanden Burre Gilles, Van Hecke Stefaan, Winckel Fabienne

Abstentions	013
-------------	-----

Bonte Hans, Casier Youro, De Coninck Monica, Geerts David, Jiroflée Karin, Kitir Meryame, Lambrecht Annick, Maingain Olivier, Pehlivan Fatma, Temmerman Karin, Vanvelthoven Peter, Vuye Hendrik, Wouters Veerle